

Produits Parking (voitures et vélos)

Réduction :	⊙ tickets de parking
Tarifs forfaitaires	⊙ abonnements de parking (1 mois, 3 mois, 12 mois)
	⊙ carte 10 accès

OÙ LES UTILISER ?

- Sur les parkings payants équipés de barrières. Liste des parkings gérés par SNCB Parking : voir www.sncb.be - se garer à la gare.
- Sur certains parkings payants équipés de barrières, gérés par un tiers avec lequel la SNCB a conclu un accord de collaboration : à Antwerpen-Berchem (Q-Park) et Blankenberge (Indigo).
- Sur certains parkings payants **dépourvus de barrières** (Bokrijk, Denderleeuw, Mechelen-Nekkerspoel, Vilvoorde, Genk et Turnhout).
- Sur les parkings payants vélos avec contrôle d'accès digital dans certaines gares-(liste des parkings : voir www.sncb.be - se garer à la gare).
- Dans les consignes/parkings vélos avec clé pour vélos à Geraardsbergen, Mouscron et Tournai.

POUR QUI – QUELS PRODUITS ?

- Parking voitures : à partir de l'âge légal autorisé pour la conduite du véhicule déposé ou sur présentation du permis de conduire.
 - Parkings payants équipés de barrières gérés par la SNCB: abonnements avec des prix différents pour les voyageurs et les non-voyageurs, cartes 10 accès pour certains voyageurs, tickets parking ;
 - Parkings payants équipés de barrières, gérés par un tiers : la SNCB vend uniquement une gamme d'abonnements limités aux détenteurs d'un abonnement train valable.
 - Parkings payants dépourvus de barrières : abonnements parking.
- Parking vélos : vente d'abonnements.
 - Parking vélo avec contrôle d'accès digital : abonnements avec prix différents pour voyageurs et non-voyageurs.
 - Parkings vélo et consignes vélo avec clé : abonnements annuels sans différence de prix pour les voyageurs et les non-voyageurs.
 - attention : dans certains parkings vélos, les cyclomoteurs ne sont pas autorisés.

OÙ LES ACHETER ?

- Parkings payants **équipés de barrières** gérés par la SNCB :
 - Des abonnements parking nominatifs peuvent être achetés aux guichets de n'importe quelle gare. Certains types d'abonnements peuvent également être achetés aux automates de vente SNCB.
 - La carte 10 accès en papier est uniquement vendue aux guichets de la gare qui dessert le parking en question.
 - La carte 10 accès sur MOBIB est vendue aux guichets et aux automates de vente SNCB de n'importe quelle gare.
 - Les tickets de parkings peuvent être achetés aux automates de parking.
 - Le [Parking Auto Ticket 1 jour](#) : via l'app SNCB.

- Parkings payants équipés de barrières, gérés par un tiers et parkings payants dépourvus de barrières : au guichet de la gare concernée ;
- Parkings vélos :
 - Sur carte MOBIB : aux guichets de n'importe quelle gare. Certains types d'abonnements nominatifs peuvent également être achetés aux automates de vente SNCB.
 - Toute autre formule : uniquement au guichet de la gare concernée.

SUR QUEL SUPPORT ?

- Parking équipé de barrières :
 - Sur MOBIB : abonnements parking (1 mois, 3 mois, 12 mois), certaines cartes 10 accès (voir www.sncb.be - Cartes 10 Accès Parking SNCB), Parking Auto Ticket 1 jour. Pour les parkings à Anvers-Berchem et Blankenberge, vous avez également besoin d'un badge spécial pour accéder au parking.
 - Sur papier : certaines cartes 10 accès et les tickets de parking.
- Parking dépourvu de barrières : sur support papier :
 - Abonnement parking valable 1 mois, 3 mois ou 1 an (dans certaines gares).
 - cartes de parking (1 jour).
- Parking vélos :
 - Sur MOBIB ; abonnements parking pour 1 mois, 3 mois ou 1 an
 - Détenteurs d'un abonnement parking voiture sur MOBIB* :
 - ✓ Bénéficient de l'accès gratuit sans formalité au parking vélo de la même gare.
 - ✓ Doivent encore acheter un badge avec abonnement lorsqu'ils souhaitent utiliser le parking vélo d'une autre gare.
 - Sur papier plus utilisation d'une clé : abonnement annuel (consignes pour vélos Geraardsbergen, Mouscron, Tournai et parking vélo Mouscron).

COMMENT LES UTILISER ?

- Le **règlement d'ordre intérieur** est d'application dans chaque parking SNCB.
- La date de début de la validité du titre de parking peut être choisie librement, mais la période complète de validité de l'abonnement parking demandé doit être entièrement couverte par la période de validité du titre de transport SNCB, sauf si ce titre de transport SNCB est un FLEX ABONNEMENT.
- Vous pouvez utiliser le titre de stationnement pendant sa durée de validité, et ce pour garer le véhicule de transport individuel dont le numéro de plaque a été mentionné lors de l'achat du titre de stationnement.

Carte 10 accès émise sur support papier : Vous devez utiliser vos 10 accès endéans une période de 12 mois à compter de la première date d'utilisation et dans la limite de la date extrême de validité imprimée au verso de votre carte 10 accès.

- L'accès **aux parkings avec barrières** se fait par la lecture de soit la carte MOBIB*, soit la carte 10 accès, ou par l'utilisation des tickets parkings.

- **Particularité pour les parkings équipés de barrières :**

Vous avez pris un ticket de parking à la borne d'accès en entrant sur le parking et vous êtes en possession d'un titre de transport qui est valable au moment de l'achat du ticket de parking, alors vous avez droit à un tarif préférentiel « voyageur » : soit en scannant le titre de transport à la caisse automatique du parking concerné (pour une large gamme de produits), soit, si votre titre de transport n'est pas reconnu par la caisse de paiement du parking en faisant valider votre ticket de parking au guichet avant de payer.

- Dans les **parkings voitures dépourvus des barrières**, votre titre de parking sur support papier, doit être placé bien en vue dans le coin inférieur gauche du pare-brise (du point de vue du conducteur) afin d'en permettre le contrôle. Vous

présenterez le titre de stationnement clairement lisible et/ou un titre de transport valable à la requête d'un gardien de parking.

- Vous aurez accès aux parkings vélos par la lecture soit de la carte MOBIB*, soit en utilisant la clé.

A QUEL PRIX ?

Tarifs et conditions :

- Parkings voitures : voir www.sncb.be (se garer à la gare – trouver un parking - pour consulter les prix par parking).

Vous voyagez en train et souhaitez garer votre voiture dans un parking payant SNCB, vous pouvez bénéficier d'un tarif avantageux.

De plus, les week-ends (de vendredi 19h00 au lundi 07h00) et les jours fériés (de 00h00 à 24h00), le tarif horaire et journalier des « tickets parking » est encore réduit. Certains parkings sont même gratuits durant ces périodes.

- Parkings vélos :
 - ✓ Avec contrôle d'accès digital : consultez le site www.sncb.be – se garer à la gare – trouver un parking vélo
 - ✓ Avec clé : consultez la partie « Tarifs » des Conditions de Transport sur le site www.sncb.be

PUIS-JE CHANGER MON ABONNEMENT ?

Non, vous ne pouvez pas modifier votre abonnement durant sa période de validité.

ET LE REMBOURSEMENT ?

- En cas de résiliation/remboursement d'un STUDENT / STANDARD / UNLIMITED ABONNEMENT / CITY PASS / ABONNEMENT BRUPASS (XL), l'abonnement de parking correspondant sera également résilié/remboursé. En cas de résiliation d'un FLEX ABONNEMENT, une demande séparée de résiliation devra être introduite si vous voulez également résilier votre abonnement parking.
- Le remboursement d'un abonnement de parking est effectué au guichet d'une gare belge au choix. La date de la demande de remboursement sera prise en considération pour l'application des règles de remboursement décrites ci-dessous. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical requis). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Marketing & Sales
Service Clientèle
10-14 bureau B-MS.1424
Avenue de la Porte de Hal, 40
1060 Bruxelles

- Un abonnement de parking est intégralement remboursable au guichet d'une gare belge* :
 - jusqu'à la veille du début de la période de validation, si la validation a été achetée à l'avance ;
 - le jour même, dans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Lorsque vous résiliez votre abonnement parking en cours de validité, le montant retenu par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés. Un mois entamé étant considéré comme utilisé, un Abonnement Trajet d'un mois n'est donc plus remboursable. Des frais administratifs* s'appliquent.

Pour les abonnements de 3 ou 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de l'abonnement de parking en fonction du nombre de mois utilisés. Le remboursement s'effectue au guichet, déduction faite des frais administratifs*.

Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8	9-12
Abonnement 12 mois	25%	35%	45%	55%	65%	75%	85%	95%	100%
Abonnement 3 mois	40%	70%	100%	x	x	x	x	x	x

- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit vous être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un abonnement de parking acheté avec un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.
- La Carte 10 accès pour les parkings équipés de barrières n'est pas remboursable, ni échangeable.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE VOTRE TITRE DE STATIONNEMENT ?

- Parkings payants équipés de barrières :
 - Pour obtenir le duplicata d'une carte MOBIB : voir fiche "MOBIB".
 - Il n'y a pas de duplicata pour une carte 10 accès sur papier détériorée, perdue ou volée.
 - Lors de la perte d'un ticket parking, vous devez, en quittant le parking, payer le montant forfaitaire pour « un ticket perdu » à la borne de sortie du parking.
- parkings payants **dépourvus de barrières** : au guichet de la gare du parking concerné. Le duplicata d'une carte de parking mensuelle, trimestrielle ou annuelle ne peut être délivrée que moyennant le paiement des frais administratifs mentionnés dans les "Tarifs"*
- Parkings vélos :
 - Pour obtenir le duplicata d'une carte MOBIB : voir fiche "MOBIB".
 - Lors de la perte d'une clé, un montant forfaitaire sera perçu.

AVANTAGE SUPPLEMENTAIRE POUR LES UTILISATEURS D'UNE VOITURE ELECTRIQUE

Certains parkings offrent des possibilités de recharge pour les utilisateurs de voitures électriques/hybrides. Ce service est offert par la société "Allego" (www.allego.eu), qui en assure la gestion complète.

Le chargement de votre voiture est payant. Les taux actuels peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://allego.eu/cp>. Si vous disposez d'un abonnement train valable, vous pouvez recharger votre voiture à un tarif réduit après l'enregistrement préalable de votre carte MOBIB. Cet enregistrement se fait via le site Internet d'Allego : <https://www.allego.eu/fr-be/consommateurs/nmbs>.

Vous pouvez utiliser la borne de recharge :

- ✓ en scannant votre pass de recharge : tous les pass de recharge publics (y compris Plug Surfing, EV Box, Blue Corner, New Motion et bien d'autres) sont autorisés sur le réseau de recharge.
- ✓ en activant la session de recharge avec la [Smoov-App](#): les paiements se font avec le pass de recharge, via le compte bancaire ou avec une carte de crédit.

Dysfonctionnement d'une borne de recharge ? Tous les points de chargement sont munis d'un numéro de téléphone et d'un

code d'authentification. Une assistance technique est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour résoudre un dysfonctionnement ou un problème technique. Ce support peut également être contacté en cas de dommage à la borne de recharge.

AVANTAGE SUPPLEMENTAIRE POUR LES UTILISATEURS D'UN VELO ELECTRIQUE

Certains parkings pour vélos offrent des possibilités de recharge pour les utilisateurs de vélos électriques. La présence de cette facilité est mentionnée sur le site web et est gratuite.

Si vous disposez d'un abonnement parking pour vélo valable, vous ne devez rien faire. Votre Carte Mobib est activée automatiquement pour pouvoir utiliser les bornes de recharge sur le parking concerné. Afin d'activer le chargement, identifiez-vous à la borne de recharge pour vélos, via votre carte Mobib.